

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 44 (1973)

**Heft:** 4

**Artikel:** Coupures de courant dès 1975?

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825038>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

des routes et des digues. Elle envisage le lancement d'une pétition dans le Jura. Ces projets seront étudiés par un groupe de travail restreint qui fera des propositions d'ici le début du mois de juin. Cet automne au plus tard, la Commission routière jurassienne devra faire entendre la voix du Jura sur le plan fédéral, à l'adresse surtout de la Commission technique fédérale qui doit faire à fin 1973 des propositions concernant l'extension et la structuration du réseau des routes principales. Il s'agira de poser clairement le problème de la Transjurane.

M. H.-L. Favre a aussi annoncé au Comité central la parution du Mémento des autorités fédérales et cantonales. Il a signalé la prochaine réunion des bureaux de Pro Jura et de l'ADIJ, qui fixeront les modalités d'une consultation en vue de la création éventuelle d'une association des communes du Jura. Autre problème qui devient un petit serpent de mer : la route d'Outremont, aux Rangiers, propriété de l'ADIJ, qui demande à la commune d'Asuel de reprendre ce chemin. Quant aux conseillers nationaux jurassiens, ils ont été informés d'une prochaine intervention parlementaire du conseiller national Felber, du Locle, en faveur du doublement de la ligne ferroviaire du pied du Jura, y compris la branche bâloise qui traverse le Jura. Enfin, M. Favre a informé le Comité de la prochaine nomination d'un « secrétaire d'enquête » par la Direction cantonale des œuvres sociales ; ce secrétaire à plein temps se livrera à une vaste enquête sur l'équipement du Jura en matière sociale, en étroite collaboration avec la Commission sociale de l'ADIJ.

## Mémento 1973

L'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) a édité, à l'intention de la jeunesse, le Mémento 1973 contenant tous les renseignements utiles sur la composition des autorités de districts, des autorités cantonales et fédérales et plus spécialement la liste des représentants du Jura au sein de ces dernières.

Ce dépliant vient de sortir de presse et peut être obtenu au Secrétariat de l'ADIJ, case postale 344, 2740 Moutier 1, tél. 032 93 41 51.

## Coupures de courant dès 1975 ?

En Suisse, les producteurs et les distributeurs d'électricité ont toujours réussi à s'adapter à la demande des consommateurs. Depuis la fin de la dernière guerre, il n'y a pas eu de restrictions sauf quelques rares coupures de courant accidentelles et de courte durée. Ce résultat est remarquable pour un secteur qui ne connaît pas les « délais de livraison ». En effet, le consommateur passe commande en poussant l'interrupteur, la fourniture d'énergie est instantanée.

L'adaptation de l'offre à la demande, qui paraît toute naturelle parce que chacun y est habitué, n'est pourtant pas facile, car la consommation augmente régulièrement. Or, il faut plusieurs années pour construire une

usine électrique. Il importe donc de prévoir avec exactitude l'évolution des besoins et de construire les installations à temps. Il faut reconnaître que jusqu'à présent, les producteurs ne se sont pas trompés dans leurs prévisions : la capacité de production a été constamment augmentée, dans des proportions toujours suffisantes, mais jamais excessives. Les importations et les exportations, relativement faibles, ont permis de combler les insuffisances ou d'écouler les excédents temporaires.

Tant que la Suisse disposait de réserves hydrauliques, il n'y avait guère de difficultés. Aujourd'hui, ces sources d'énergie étant presque toutes captées, il faut avoir recours à l'énergie thermique (dérivés du pétrole ou énergie nucléaire) pour couvrir l'augmentation future de la consommation. Les producteurs suisses estiment que, en raison du coût et surtout par nécessité de protéger l'environnement, seules les centrales nucléaires entrent en ligne de compte.

Un mouvement populaire, par ailleurs fort compréhensible, s'oppose à la construction de ces usines. L'exécution des projets est de ce fait retardée. Etant donné qu'il faut cinq à six ans pour mener à chef les travaux prévus, un chantier ouvert en 1973 ne peut pas être achevé avant 1978-1979.

L'Union des centrales suisses d'électricité a publié une étude sur l'évolution probable de la consommation et les possibilités futures d'approvisionnement. Dans les années prochaines (1974-1980), les besoins ne seront plus couverts à moins que de nouvelles centrales à grande puissance ne soient mises en service. Même en tenant compte de l'apport des usines actuellement en construction, la production deviendra insuffisante, d'abord en hiver, puis même en été. Les possibilités d'importation ne combleront pas le découvert. L'étude prévoit que les difficultés seront très sérieuses à partir de 1975 ; à ce moment-là, il sera peut-être nécessaire d'imposer des restrictions de courant.

Il serait illusoire de compter sur l'étranger pour fournir à la Suisse l'électricité manquante. L'arrivée en Suisse du gaz naturel pourra, dans une certaine mesure, apporter un complément appréciable ; des possibilités nouvelles seront offertes pour satisfaire les besoins en énergie de cuisson et de chauffage, pour les usages ménagers et industriels. Mais l'éclairage et la force motrice restent le domaine exclusif du fournisseur d'électricité. Malgré les services importants du commerce de combustibles et des gaziers, la demande « d'énergie noble » ne flétrira pas.

Aujourd'hui, le risque de restrictions d'électricité n'émeut guère les populations : 1975 est encore loin ! Le moment venu, les protestations seront vives, mais le retard ne pourra pas être comblé rapidement.

Techniquement, il est possible de construire des usines nucléaires sans risque de pollution. La nécessité d'adapter la capacité de production d'électricité peut être conciliée avec celle de protéger l'environnement. L'obstacle, essentiellement psychologique, doit être surmonté.

**GPV**